

soit conforme à la procédure qu'il profite d'une motion d'ajournement pour discuter chaque article des travaux du gouvernement.

Une voix: Pourquoi pas?

M. l'Orateur: La discussion me semblerait n'avoir que peu de rapport avec la motion. Le député devrait s'en tenir à la motion à l'étude. En d'autres termes, le sujet dont il a l'intention de parler doit avoir trait à la motion d'ajournement.

M. G. W. Baldwin (Peace River): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, pour dire comme Votre Honneur. Si nous devons prendre le temps de la Chambre pour discuter des questions dont le gouvernement ne s'est pas occupé, nous y passerions la journée.

M. Woolliams: L'année.

M. Brewin: Je serai bref et je rattacherai mes propos à la question d'ajournement. A mon avis, la Chambre ne devrait pas lever séance avant que le ministre des Transports ait donné quelques détails sur ses projets à propos du problème urgent de l'habitation.

Le ministre a reçu nombre d'avertissements. Comme je l'ai dit tantôt, il a parlé de la question dès le mois de janvier et la commission d'étude dont il était le président a présenté son rapport. Le 4 février, le ministre a déclaré qu'il présentait au cabinet des instances urgentes par écrit. De nombreuses questions ont été posées à ce sujet et, à un moment donné, je crois qu'il s'est engagé à proposer une mesure législative avant le début des travaux de construction au printemps. On ne le dirait peut-être pas en jetant un coup d'œil par la fenêtre, mais le printemps est arrivé.

• (2.30 p.m.)

Il est parfaitement clair, je crois, que le ministre des Transports n'a pas réussi à convaincre ses collègues du cabinet à accepter les instances urgentes qu'il dit leur avoir soumises. Il devrait soit faire une déclaration à la Chambre, soit, en raison de l'urgence du sujet et parce qu'il lui tient à cœur, présenter sa démission au premier ministre. Il devrait suivre au moins l'une de ces voies. Personnellement, je n'ai pas l'intention d'appuyer la motion d'ajournement jusqu'à ce que le ministre des Transports ait fait une déclaration.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: Sur division.

(La motion de l'honorable M. Macdonald est adoptée sur division.)

LES FINANCES

LE DÉPÔT D'UNE PUBLICATION SUR LES PLACEMENTS

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer les exemplaires en anglais et en français de la publication intitulée placements publics et privés au Canada, perspectives pour 1969, en conformité de l'article 41 (2) du Règlement.

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

RENOVI DU RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA REPRÉSENTATION AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Certaines discussions ont suivi la déclaration que j'ai faite hier à propos de la révision de la loi électorale du Canada. Si la Chambre veut bien y consentir je serais prêt, aujourd'hui à proposer:

Que le rapport du commissaire à la représentation sur les méthodes d'inscription des électeurs et le vote des absents, 1968, établi en conformité de l'article neuf de la loi sur le commissaire à la représentation, soit déferé au comité permanent des privilèges et élections.

Si la Chambre y consent, je pourrais peut-être en faire une motion.

Des voix: D'accord.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je tiens simplement à dire que nous sommes disposés à approuver la motion. Ce faisant, puis-je exprimer l'espoir que l'on songera, durant le congé de Pâques, à ma proposition d'hier, que la question des dépenses électorales soit déferée à quelque autre comité et peut-être même à un comité spécial?

L'hon. M. Macdonald: C'est en raison des instances du député, hier, que nous n'avons pas mis en délibération l'ordre omnibus dont j'ai parlé.

(La motion est adoptée.)